

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2026-34

**Adoption du Compte Financier Unique 2025  
du budget annexe « Assainissement »**

Date de la séance : 13 avril 2026	A la majorité 3 CONTRE
Date de convocation : 07 avril 2026	
Nombre de conseillers en exercice : 27	
Membres présents : 21	
Nombre de votants : 22	

**Présents :** Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, Mme Isabelle AMEYE, Maire adjoints ; M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Pierrick BOURDIN, Mme Christine FOSSARD, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Martine BAARS, Mme Marie HEUGHEBAERT, Mme Caroline BLAIN, M. Loïc CABOT, M. Gérald SEURON, M. Benjamin MAUGY, Mme Laure BÉNARD, Mme Carole ANCEL, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Ludovic RENAULT.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** M. Edouard DETAILLE pouvoir à M. Francis BRONNAZ ;  
M. Tony FIQUET pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN.

**Absents excusés :** M. Éric PETIT, M. Gilles BARBIER, Mme Marylin CHAPELLE.

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline BLAIN.

Madame le Maire ne prend pas part au vote du CFU et quitte la salle.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice 2025 ;  
VU le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe « Assainissement » ;

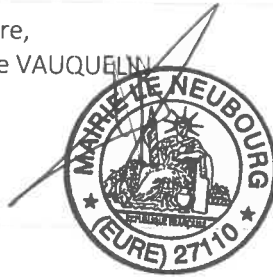
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Assainissement ».
- autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à LE NEUBOURG, le 14 avril 2026,

Le Maire,  
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,  
Caroline BLAIN